



TROPHEE TSIRELLE

Concours National de Danse Classique

Le Trophée Tsirelle est un concours « pédagogique »

Son objectif premier est de valoriser et aider à évoluer l'enseignement de la danse classique amateur.

Il contribue à encourager les professeurs qui font un excellent et méritoire travail.

Il est un facteur de progrès permanents, au contact des autres.

Il est aussi le moyen pour les parents de mieux appréhender et comprendre notre art et ses exigences.

Il se déroule habituellement en Novembre/Décembre, en deux sessions :

SUD à Lourdes (65) - NORD à Nogent-sur-Marne (94)

Le Trophée SUD comporte des épreuves individuelles, en duo et en groupe.

Le Trophée NORD est uniquement individuel.

Le PRIX ARCHOREA accueille les duos et groupes des régions Nord, en Avril/Mai.

Au-delà du palmarès, se confronter aux autres doit être pour tous un enrichissement, et un moteur pour progresser.

Nous espérons éviter les « résultats-sanctions », mais plutôt apporter aux élèves les encouragements qu'ils attendent pour persévérer dans une discipline aussi difficile.

Bien sûr, un concours est une compétition, et qui dit compétition dit classement, mais aussi le bonheur de vivre sa passion, et surtout la possibilité pour tous de progresser et d'évoluer.

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : *CATEGORIES*

**Le concours individuel comporte 3 catégories distinctes :
LOISIR - PASSION - PREPARATION PROFESSIONNELLE**

CATEGORIE LOISIR :

Pour les élèves pratiquant peu la danse, ou n'ayant pas un niveau très avancé, ou n'ayant pas de facilités.

CATEGORIE PASSION :

Pour les élèves pratiquant la danse plus souvent et régulièrement, ou ayant davantage de capacités. En aucun cas cette catégorie ne doit être assimilée à une catégorie « Pré-pro ». Elle n'est pas notée plus sévèrement qu'en loisir. Les variations sont plus élaborées. Il revient au professeur de juger quelle variation est en adéquation avec le niveau de son élève.

Elle n'est pas destinée aux élèves pratiquant la danse quotidiennement ou en horaires aménagés. Ceux-ci doivent se présenter en

CATEGORIE PREPARATION PROFESSIONNELLE.

CATEGORIE DUOS/TRIOS

(Sud seulement) chorégraphie libre en costumes de 3' maximum

CATEGORIE GROUPES

(Sud seulement) chorégraphie libre en costumes de 4' maximum

Article 2 : **CONTENU DES EPREUVES**

LOISIR ET PASSION : VARIATION IMPOSEE, à apprendre sur support numérique.

**LES IMPOSES SONT A COMMANDER SUR LE SITE. VOIR RUBRIQUE CORRESPONDANTE.
LES VARIATIONS IMPOSEES SONT LA PROPRIETE DU TROPHÉE TSIRELLE.
IL EST RIGOREUSEMENT INTERDIT DE LES UTILISER DANS D'AUTRES CONCOURS.**

Les variations sont étudiées pour convenir au niveau de l'ensemble des élèves, et pour servir d'OUTIL de TRAVAIL adapté et évolutif.

Les difficultés techniques sont volontairement limitées, afin de mettre l'accent sur la qualité du mouvement et du placement plutôt que sur la performance.

Pour les GARCONS : il convient d'adapter l'imposé. A partir du niveau ETUDE LOISIR, et AVENIR PASSION, le professeur peut choisir de faire une variation de son choix, de même durée que l'imposé.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'AUGMENTER LES DIFFICULTES DES VARIATIONS IMPOSEES. IL EST EN REVANCHE TOLERE SANS PENALITE D'ALLEGER UNE DIFFICULTE QUI POSERAIT UN VRAI PROBLEME POUR L'ELEVE (1 TOUR AU LIEU DE DEUX, UN SAUT NON BATTU, PAR EXEMPLE, SANS QUE CELA MODIFIE BIEN SÛR LA VARIATION)

PASSION AVANCE, EXCELLENCE, ELITE et PRE-PRO : VARIATION LIBRE: durée maximum : **1 mn 45**

Costume autorisé, en rapport étroit avec la musique et le style de la variation. Le costume ne doit pas cacher le bas de jambe (maximum au-dessus du genou)

Accessoire autorisé s'il n'est pas limitant pour le travail des bras.

Répertoire autorisé en pré-pro 3 et Elite

REPERTOIRE : ATTENTION ! A la demande des juges du Trophée Tsirelle, il est rigoureusement interdit de mélanger des versions, tant sur le plan musical que chorégraphique, de même que de ralentir la musique. Il vous faudra préciser la version choisie. Le choix d'une variation du répertoire doit bien être adapté au niveau de l'élève qui doit avoir la capacité d'en assumer à la fois l'interprétation, le style et la technique !

Article 3 : **NIVEAUX**

NIVEAU	LOISIR Age au 30 novembre de l'année	N° musique	PASSION Age au 30 novembre de l'année	N° Musique	Préparation Professionnelle Age au 30 novembre de l'année
<i>POUSSINS</i>	<i>6 / 7 / 8</i>	1			< à 13 ans Catégorie 1 Variation libre sur ½ ptes*
<i>PREMIERS PAS</i>	<i>9 / 10</i>	2	<i>8 / 9 / 10</i>	10	
<i>JEUNES TALENTS</i>	<i>11 / 12</i>	3	<i>10 / 11 / 12</i>	11	
<i>AVENIR</i>	<i>12 / 13</i>	4	<i>12 / 13</i>	12	De 13 à 15 ans Catégorie 2 Variation libre sur pointes *
<i>ETUDE</i>	<i>13 / 14</i>	5	<i>13 / 14</i>	13	
<i>ESPOIR pointes</i>	<i>13 / 14 / 15</i>	6	<i>13 / 14 / 15</i>	14	A partir de 16 ans Catégorie 3 Variation libre sur pointes* Répertoire autorisé
<i>JUNIOR</i>	<i>15 / 16</i>	7	<i>15 / 16</i>	15	
<i>SUPERIEUR pointes</i>	<i>16 & plus</i>	8	<i>16 & plus</i>	16*	
<i>AVANCE</i>	<i>17 & plus</i>	9	<i>16 & plus</i>	Libre*	* = en costume
<i>EXCELLENCE pointes</i>			<i>17 & plus</i>	Libre*	
<i>ELITE</i>	Pour les médaillés or en avancé ou excellence passion ½ pointes ou pointes			Libre*	

ATTENTION CHAQUE ECOLE NE PEUT PRESENTER QUE 4 CANDIDATS MAXIMUM PAR NIVEAU !!

Article 4 : **PARTICULARITES**

Les candidats de la catégorie **Loisir** ayant obtenu au Tsirelle de l'année précédente **LES FELICITATIONS** devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter en catégorie **PASSION**.

Les candidats de la catégorie **Passion** ayant obtenu **DEUX ANNEES DE SUITE LES FELICITATIONS** devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter en Pré-Pro

Les candidats ayant obtenu en loisir ou en passion une **MEDAILLE D'OR**, (ou un **1^{er} PRIX** pour les niveaux **PREMIERS PAS & JEUNES TALENTS & AVENIR LOISIR**) devront **OBLIGATOIREMENT** se présenter dans le **niveau au-dessus** - dans ce cas la dérogation d'âge est automatique - ou dans la catégorie au-dessus (passion ou pré-pro)

LES CANDIDATS DES GROUPES : POUSSINS – 1ers PAS – JEUNES TALENTS & AVENIR LOISIR ainsi que **1ers PAS & JEUNES TALENTS PASSION** SE PRESENTENT PAR DEUX LE JOUR DU CONCOURS.
Deux juges sont alloués à chaque candidat.

CHAQUE ECOLE PEUT PRESENTER AU MAXIMUM 12 CANDIDATS (Trophée Nord uniquement)
CHAQUE ECOLE NE PEUT PRESENTER PLUS DE 4 CANDIDATS DANS UN MÊME NIVEAU
LES NIVEAUX POUSSINS, PREMIERS PAS ET JEUNES TALENTS LOISIR sont limités en nombre

Article 5 : **TENUE**

Loisir et Passion : justaucorps ou tunique sans manches, couleur libre. Si juquette, celle-ci doit être **courte (au ras de l'entrejambe)**, et **correctement ajustée à la taille et non sur les hanches**.
Décorations légères autorisées.

COSTUME en Supérieur, Avancé Passion, Excellence, Elite et Pré-Pro. Veiller à ce que celui-ci soit en rapport étroit avec la musique et le style de la variation.

Pour les garçons : tee-shirt blanc moulant, à l'intérieur du collant, collant blanc ou gris avec élastique de taille, cycliste noir autorisé, pas de collant noir.

Accessoires : Autorisés à la condition qu'ils ne limitent pas le travail des bras.

Article 6 : **JURY**

Il est composé de personnalités éminentes du monde de la Danse, pédagogues expérimentés et reconnus pour leurs résultats et leur connaissance réelle de la danse classique amateur, tout autant que professionnelle.

L'observateur vérifie la cohérence de la notation et le respect du règlement par les professeurs et les candidats (tenue, contenu des variations...)

Toute entorse au règlement représente des points de pénalité.

Comme dans tous les concours, les décisions du jury sont sans appel !

Critères de notation :

La propreté, le placement, la lisibilité des pas exécutés, la coordination, la musicalité, l'harmonie et l'esthétique, la mise en valeur de l'élève par rapport à ses capacités. L'abattage technique n'est ni recherché ni valorisé dans ce concours !

En pré-pro s'ajoutent : le potentiel physique (morphologie), le raffinement du travail technique, les qualités artistiques (interprétation-présence...)

Les juges du concours 2022 :

Mmes Isabelle Cividino, Virginie Cosnier, Jacqueline Coulouarn, Loula Dombrowski,
Cécile Jouault, Marie-Hélène Le Van, Anne-Marie Sandrini, Barbara Schwarz, Violetta Sidorenko, Marieke Simons
Mrs Olivier Letu, Guy Vareilhes

Article 7 : **RECOMPENSES**

Tous les candidats sont appelés sur scène et reçoivent un diplôme, ainsi qu'une médaille, selon leur classement.

Le prix attribué sera fonction de la moyenne des notes obtenues et après délibération.

<i>A partir d'Etude Loisir et Avenir Passion</i>		<i>1ers pas - jeunes talents Loisir et Passion Avenir loisir</i>	<i>Tous niveaux</i>	
18	MEDAILLE D'OR avec FELICITATIONS	1 ^{er} PRIX avec FELICITATIONS	13	1 ^{ère} MENTION
17	MEDAILLE D'OR à l'UNANIMITE	1 ^{er} PRIX Unanimité	12	2 ^{ème} MENTION
16	MEDAILLE D'OR	1 ^{er} PRIX	11	3 ^{ème} MENTION
15	MEDAILLE D'ARGENT	2 ^{ème} PRIX	10	
14	MEDAILLE DE BRONZE	3 ^{ème} PRIX		ACCESSIT

Pour les candidats de la catégorie **POUSSINS**, il n'y a pas de notes, mais des mentions :
TRES BIEN AVEC UNANIMITE ou **FELICITATIONS** – **TRES BIEN** - **BIEN** – **ASSEZ BIEN**

Dans chaque catégorie (loisir-Passion-Pré-Pro), est décerné le Grand Prix du Jury, au candidat ou à la candidate ayant obtenu la meilleure moyenne et après délibération en cas d'ex aequo.

En Loisir le Grand Prix recevra un chèque de 50€

En Passion, un chèque de 100€ & En Pré-Pro, un chèque de 150€

Sont décernés également des Prix spéciaux, ou Coups de Cœur du Jury, des stages, des cadeaux offerts par nos boutiques et marques partenaires, par nos photographes...

Le Prix Spécial Trophée Tsirelle est attribué par la direction du concours avec un chèque de 50€.

Article 8 : **ACCUEIL DU PUBLIC**

Entrée du public : 10 €

Gratuit pour les participants et pour leurs professeurs.

La billetterie se tient uniquement le jour du concours. Pas de réservations !

Les applaudissements sont autorisés. Attention ! Tout débordement serait préjudiciable au candidat.

Il est formellement interdit de boire ou de manger dans une salle de spectacle !

Tout mouvement dans la salle pendant le passage des candidats est interdit.

Entrées et sorties se font exclusivement entre deux catégories, c'est-à-dire environ toutes les demi-heures. Cette consigne est indispensable au respect et au confort des candidats !

Les parents et les professeurs sont tenus de veiller au respect des lieux par les candidats.

PHOTOS

Elles sont rigoureusement interdites.

Le concours est photographié par des professionnels.

Des bons de commande seront à votre disposition.

Tout cliché du concours pourra être utilisé par l'association sur son site ou autre.

Il sera toléré que les parents qui le souhaitent filment leur enfant et seulement celui-ci. Un trop grand nombre d'écrans dans la salle de spectacle, très gênants pour le public et les danseurs, nous contraindront à suspendre cette autorisation !

Photographe du Trophée Nord : David Herrero - info@davidherrero.com
Photographe du Trophée Sud et du Prix Archorea : Eric Aznar - aznar.eric@neuf.fr

Article 9 : **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les candidats sont tous présentés par leur ECOLE. Il n'y a pas de candidats libres.

CHAQUE ECOLE PEUT PRESENTER AU MAXIMUM 12 CANDIDATS (Trophée Nord uniquement)
CHAQUE ECOLE NE PEUT PRESENTER PLUS DE 4 CANDIDATS DANS UN MÊME NIVEAU
LES NIVEAUX POUSSINS, PREMIERS PAS ET JEUNES TALENTS LOISIR sont limités en nombre

Toute communication avec la direction du concours doit passer par le professeur.

Il ne sera pas répondu individuellement aux parents et candidats.

Inscription par candidat individuel : 50€

Duo : 40 € - Groupe : 15 € par danseur (SUD seulement)

TOUTES LES INSCRIPTIONS D'UNE ECOLE DOIVENT ETRE REGROUPEES EN UN SEUL CHEQUE !

Les dossiers comportant des chèques individuels seront refusés.

En aucun cas, même pour raison médicale, les frais d'inscription ne seront remboursés.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription comprend 3 éléments (4 si musique libre) :

- **La ou les feuilles d'inscription **ELEVES** à remplir **EN LIGNE** et à transmettre directement depuis le site. **PUIS :****
- **La feuille de renseignements **ECOLE**, ENTIEREMENT complétée et signée par le professeur, à envoyer par courrier, ainsi que :**
- **Un seul chèque** à l'ordre de : « association Trophée Tsirelle ».

La feuille de renseignements signée et le chèque sont à envoyer à
Trophée Tsirelle – Florence Letessier
37, rue du Pic du Midi 65350 BOULIN

Il est conseillé de privilégier les envois par courrier suivi ou recommandé.

Seule compte la date de réception des inscriptions, et non la date d'envoi.

Les convocations seront envoyées groupées par Mail directement au professeur.

- Les musiques des **VARIATIONS LIBRES** devront être envoyées **EN FORMAT WAV** par **WE TRANSFER** exclusivement titrées ainsi : N°- NOM – PRENOM - NIVEAU, **dès réception de la convocation !** (ex : 162 – Dupont Marie – avancé passion) à 65fletessier@gmail.com
La durée des musiques sera systématiquement contrôlée. En cas de dépassement de la durée maximale autorisée (tolérance de quelques secondes seulement et si cela s'avère indispensable) elles seront recoupées automatiquement !

Seuls les dossiers COMPLETS (fiche école, fiche élèves, chèque) seront pris en compte, les dossiers incomplets seront mis en attente et non comptabilisés !

Date d'ouverture des inscriptions : 1^{er} juillet

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum de candidats sera atteint. La clôture sera immédiatement signalée sur le site et les dossiers parvenus entre temps seront retournés.

Attention tel & Email sont exclusivement réservés aux PROFESSEURS

Tel : 06-10-88-53-26

Mail : fletessier@wanadoo.fr Adresse courrier : Trophée Tsirelle – Florence Letessier –
37, rue du Pic du Midi 65350 BOULIN